



FABBRICA

Garantie

HTL & Fabbrica

1 an

Les recouvrements de la marque HTL & Fabbrica sont garantis un an contre les défauts de fabrication à partir de la date de livraison chez le consommateur. Les coutures ainsi que les fermetures éclairées sont également couverts pour la même période. Pour ce qui est de nos batteries rechargeables vendues séparément ainsi que des transformateurs inclus aux mobiliers lors de la livraison, une garantie d'un an s'applique tout autant.

2 ans

Toutes les composantes électriques non énumérées au paragraphe précédent sont sous garantie du fabricant pour une période de 2 ans. Tout autres dispositifs techniques incluant les mécanismes d'inclinaison sont couverts pour la même période ainsi que les ressorts ensachés et les sangles élastiques.

Prendre note que tout autres pièces faisant partie de nos mobiliers et qui ne sont pas énuméré dans la catégorie 1 ou 5 ans entre dans la catégorie du 2 ans de garantie.

5 ans

Notre structure de bois massif est garantie pour une période de 5 ans.

Domicil

Garantie

Domicil

Double garantie

Notre gamme de produits Domicil à une couverture contre les défauts de fabrication deux fois plus élevée que celle applicable sur nos produits de la gamme HTL & Fabbrica.

